

REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS RTL « COUPE DU MONDE 2014 »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société R, SAS au capital de 1 375 953 Euros , dont le siège social est - 790 avenue du Docteur Maurice DONAT - Le Marco Polo, Bat B2 – Mougins 06250, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés RCS : CANNES B 502 207 079, et désignée ci-après comme « la société organisatrice » organise du Mardi 17 Juin 2014 au Dimanche 13 Juillet 2014 inclus, exclusivement sur le site Internet <http://evenement-coupe-du-monde.rtl.fr/> un jeu promotionnel et sans obligation d'achat (ci-après dénommé " l'Opération ").

En collaboration avec la société RTL Net, S.A.S au capital de 28 588 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 388 613 069 dont le siège social se situe au 22 rue Bayard, 75008 PARIS.

Le présent règlement définit les règles applicables pour l'Opération.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception du personnel de la société organisatrice et des sociétés gestionnaires et de contrôle, et de leur famille. Le jeu est annoncé sur l'URL <http://evenement-coupe-du-monde.rtl.fr/>.

Toute personne souhaitant participer à l'Opération devra disposer d'un PC ou d'un smartphone récent disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse mail valide, à la date du Mardi 17 Juin 2014 pour se connecter pendant la durée du jeu concours sur le site spécialement conçu pour héberger l'Opération développée par la société organisatrice et disponible à l'adresse mentionnée à l'article 1 du présent règlement.

Vingt cinq (25) gagnants seront tirés au sort à l'issue de l'Opération.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte. Il est rigoureusement interdit d'utiliser des systèmes de participation automatique.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site créé pour l'occasion depuis l'URL mentionnée à l'article 1 du présent règlement. Pour participer au tirage au sort final, il sera demandé aux participants de remplir un formulaire de participation en ligne en y indiquant leur :

- civilité
- nom
- prénom
- e-mail
- date de naissance
- code postal
- ville

Le jeu est organisé sur 5 sessions :

1 session principale pour le grand tirage au sort final : du Mardi 17 Juin 2014 au Dimanche 13 Juillet 2014.

4 sessions intermédiaires « Question de la semaine » :

- session 1 : du Mardi 17 Juin 2014 au Dimanche 22 Juin 2014
- session 2 : du Lundi 23 Juin 2014 au Dimanche 29 Juin 2014
- session 3 : du Lundi 30 Juin 2014 au Dimanche 6 Juillet 2014
- session 4 : du Lundi 7 Juillet 2014 au Dimanche 13 Juillet 2014

Les inscriptions pour le tirage au sort final seront closes à 23h59 le Dimanche 13 Juillet 2014, heure de Paris.

Les inscriptions pour le tirage au sort de la session 1 intermédiaire seront closes à 23h59 le Dimanche 22 Juin 2014, heure de Paris.

Les inscriptions pour le tirage au sort de la session 2 intermédiaire seront closes à 23h59 le Dimanche 29 Juin 2014, heure de Paris.

Les inscriptions pour le tirage au sort de la session 3 intermédiaire seront closes à 23h59 le Dimanche 6 Juillet 2014, heure de Paris.

Les inscriptions pour le tirage au sort de la session 4 intermédiaire seront closes à 23h59 le Dimanche 13 Juillet 2014, heure de Paris.

Toute tentative d'inscription à partir de 00h00 le Lundi 14 juillet 2014 ne sera pas validée (le système informatique de la société Reactivpub faisant foi). Le tirage au sort, réalisé par un système d'algorithme automatique, définira les gagnants de la dotation principale et des dotations secondaires au plus tard le Jeudi 17 Juillet 2014. Les gagnants recevront un courrier électronique sous 8 jours les informant de leur gain. Le courrier électronique les informera également de la démarche à suivre pour réclamer leur lot.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, librement et à tout moment, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. En cas de nécessité, les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par voie de presse/ou Internet. Le tirage au sort serait alors décalé d'autant, les dotations mises en jeu seraient décalées dans le temps ou remplacées par des dotations de valeur identique le cas échéant.

ARTICLE 4 : DEFINITION ET VALEUR DES DOTATIONS

Sont mis en jeu :

Dotation principale pour le grand tirage au sort final :

- Lot : 1 TV Philips 127 cm full HD, 100 Hz d'une valeur unitaire indicative de 460 €

Dotations intermédiaires, en réponse aux « questions de la semaine » :

- Lot : 4 appareils photo Nikon Coolpix S9500 d'une valeur unitaire indicative de 220 €, soit un appareil photo Nikon Coolpix en jeu par semaine
- Lot : 20 montres RTL d'une valeur unitaire indicative de 25 €, soit 5 montres RTL en jeu par semaine

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains sont mis en ligne sur le site à titre d'exemple indicatif, à titre d'illustration, et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots sont attribués aux gagnants. Les gagnants des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement seront contactés par courrier électronique (à l'adresse email indiquée dans le formulaire d'inscription de l'Opération). Seule cette confirmation écrite fera foi pour valider un gain. Dans le cas où les gagnants ne se seraient pas manifestés dans un délai de dix (10) jours après la date de réception du mail décrit à l'article 3, les lots seront perdus sans que les gagnants ne puissent obtenir une quelconque indemnité.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de son gain. Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 6 à 8 semaines environ après la date du tirage au sort. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pourraient bénéficier de leur dotation, ces dernières seront définitivement perdues et ne seront pas réattribuées. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants. Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et de valeur équivalente. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants. Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice. Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

ARTICLE 6 : GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. L'Opération est gratuite et sans obligation d'achat. Le Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services, la société R remboursera les frais de connexion Internet correspondant à l'accès et à la participation au Jeu, correspondant au temps de connexion sur le site, à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse :

R, 790 avenue du Docteur Maurice DONAT Le Marco Polo, Bat B2 06250 Mougins

Avant le Mardi 15 Juillet 2014 (le cachet de la poste faisant foi), en joignant :

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)

Les remboursements des frais de connexion s'élèveront forfaitairement à 0,22 Euros, sur la base d'une communication locale en heure pleine d'une durée de 3 minutes (durée moyenne de connexion au site pour participer).

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion (tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base : 20 g) pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais d'affranchissement occasionnés par l'envoi de pièces justificatives de l'identité seront également remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe aux pièces justificatives et à raison de 0,07 Euros par photocopie, dans la limite de 2 photocopies. Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu étant limitée à une participation (même prénom, même nom, même e-mail), la société R ne saurait être tenue de rembourser plus d'une connexion au site par participant sur la période de déroulement du Jeu.

Le matériel informatique, de même que les forfaits de fournisseur d'accès à Internet, ne pourront être remboursés.

Le remboursement par la société R aura lieu sous 60 jours.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

S'agissant des lots, la responsabilité de toute société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

D'une manière générale, toute société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant la jouissance de leur lot. Toute société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur lot ou à l'usage fait par les gagnants de leur lot.

Conditions préalables à l'inscription

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Responsabilité de la société R.

1) Mauvais fonctionnement, problèmes de connexion, virus

La société R ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

La société R ne garantit pas que le site fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La société R ne garantit pas le bon fonctionnement du jeu dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- présence de modules ou logiciels (blocage publicitaire par exemple) sur le poste de l'internaute participant
- désactivation de fonctions telles que JavaScript et/ou Flash Player dans le navigateur de l'internaute participant.

De plus, la société R ne garantit pas que son site de jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La société R exclue toute garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de valeur, de qualité, de correspondance à la description, ou d'adéquation du site à un usage particulier.

2) Données

En aucun cas la société R ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données.

La société R ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription...).

3) Préjudice

La société R ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

4) Droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu

La société R ne pourrait être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus...) et/ou en cas de force majeure (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève...) ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

La société R se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des joueurs inscrits.

5) Droit d'exclusion

La société R se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Politique d'utilisation des cookies

Lors de votre navigation sur ce site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette (ci-après désigné sous le terme « appareil »).

Vous pourrez, dans les paragraphes ci-dessous, mieux comprendre le fonctionnement des cookies et la manière de les paramétrer.

Qu'est ce qu'un cookie ?

Un cookie est une petite quantité de données sous forme de fichier texte, qui comprend souvent un identifiant unique. Au travers de votre navigateur web, le cookie est envoyé par le site web consulté à votre appareil pour être ensuite stocké sur votre disque dur.

Chaque site web peut envoyer son propre cookie si les préférences de votre navigateur le permettent, mais (pour protéger votre vie privée) un site internet peut uniquement relire et réécrire sur les cookies qui lui appartiennent.

Vous avez la possibilité de définir au travers de votre navigateur des règles pour accepter tous les cookies, être avisé quand un cookie vous est envoyé, ou enfin définir que vous ne souhaitez pas recevoir de cookies.

Les cookies R-Advertising

Il s'agit des cookies déposés par R-Advertising sur votre appareil pour répondre à des besoins de navigation, d'optimisation et de personnalisation des pages visitées. Des informations sont ainsi enregistrées sur vos préférences dans le but d'améliorer votre expérience utilisateur.

Votre navigateur doit être configuré pour accepter les cookies R-Advertising, sans quoi certaines fonctionnalités du site pourraient être inopérantes.

En navigant sur le site, vous vous engagez à accepter nos cookies.

Les cookies tiers

Vous remarquerez que lors de vos visites sur notre site, certains cookies ne sont pas liés à R-Advertising. Lorsque vous visitez une page web avec du contenu incorporé à partir d'un site tiers, vous enregistrez des cookies issus de ces contenus web tiers. Nous vous informons que R-Advertising ne contrôle pas la diffusion de ces cookies. Nous vous invitons à consulter les sites internet de ces tiers pour plus d'informations à ce sujet.

Tout comme pour les cookies « R-Advertising », votre navigateur doit être configuré pour accepter les cookies tiers, sans quoi, certaines fonctionnalités du site pourraient être inopérantes.

Paramétrage des cookies sur votre navigateur

Chaque navigateur étant différent, nous vous invitons à prendre connaissance des possibilités de paramétrage des cookies en utilisant l'aide en ligne de votre propre navigateur.

Nous vous rappelons que le paramétrage est susceptible de modifier vos possibilités d'accès à nos contenus.

Plus d'informations à propos des cookies sont disponibles sur le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à l'adresse : <http://www.cnil.fr/>

ARTICLE 8 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société R à utiliser leur nom, prénom et photo ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence dans toute manifestation publicitaire promotionnelle et sur son site sans que cette utilisation ne puisse ouvrir de droit et rémunération autres que les prix gagnés.

Les informations nominatives concernant les internautes participant à l'Opération sont destinées à l'usage de la société R, notamment à ses services commerciaux, marketing, financiers et comptables.

Dans le cas où l'internaute participant à l'Opération accepte les offres de RTL et les Alertes info de la Rédaction, les informations nominatives concernant les internautes participant à l'Opération pourront être destinées à des fins de prospection commerciales de la part de RTL et les Alertes info de la Rédaction.

A tout moment, les internautes participant à l'Opération pourront se désabonner via le lien prévu à cet effet en bas de chaque email commercial reçu de la part de RTL et les Alertes info de la Rédaction.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et de la loi pour la confiance dans l'Economie Numérique du 21 Juin 2004 les internautes participant à l'Opération disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données les concernant.

Aucun frais ne sera demandé. Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : R 790 avenue du Docteur Maurice DONAT Le Marco Polo, Bat B2 06250 Mougins.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SCP CASTANIE-TALBOT-CASTANIE, huissiers de justice associés domiciliés au 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex ci-après dénommé « L'huissier ». Le règlement est consultable et imprimable depuis les URL mentionnées à l'article 1 du présent règlement. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Société Reactivpub, 790 avenue du Docteur Donat 06 250 Mougins

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En s'inscrivant sur le site, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à utiliser le site en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

ARTICLE 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreurs manifestes, les données contenues dans les systèmes d'information de la société R ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.